

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 27 Janvier 2026 - Délibération n° 2026/01/06

Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATÉRIEL PACKMAT

L'an deux mille vingt-six, le 27 Janvier, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHÉLOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALIK Clément – VALLAYES Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à Karine GARGUEL
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT
5. Mme Delphine POITOU donne pouvoir à M. Nicolas DERIEUX

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		45	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
Pour	Contre	Abstention(s)			
45	0	0			

Vu la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dont l'article 64 définit comme compétence obligatoire pour les communautés de communes la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'offre de contrat de maintenance « PPlus » n° EN-39853-26-1-500-4-VGP proposée par la société PACKMAT SYSTEM ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Considérant la nécessité d'assurer le maintien en condition opérationnelle, la sécurité et la longévité de cet équipement ; considérant que le contrat proposé inclut les visites préventives, l'entretien moteur et hydraulique, ainsi que les Vérifications Générales Périodiques (VGP) réglementaires ; précise que ce contrat prend effet à sa signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 6 ans de l'équipement (Aout 2030).

La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 s'élèverait à 4 124,40 € TTC. Une enveloppe de 4 124,40€ TTC au budget primitif « Ordures ménagères ».

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- ⑥ Approuve les termes du contrat d'entretien « PPlus » n° EN-39853-26-1-500-4-VGP avec la société PACKMAT SYSTEM – 18 rue du Chêne Sec – 70400 HERICOURT – SIRET 502 424 542 00046, pour un montant annuel de 4 124,40€ TTC ;
- ⑥ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présence décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY

